

Appel à candidature

CAHIER DES CHARGES

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) dans le cadre de l'événement «Noël des enfants et Vœux aux agents» du 14 au 21 décembre 2024 au Jardin de l'Etat - Saint Denis

Samedi 14 décembre	9h à 19h (tour de manège/ journée non payante car accès réservé aux familles des agents du Département)
Dimanche 15 décembre	9h à 19h (tour de manège /journée payante tout public)
Lundi 16 décembre	9h à 19h (tour de manège /journée payante tout public)
Mardi 17 décembre	9h à 19h (tour de manège /journée payante tout public)
Mercredi 18 décembre	9h à 19h (tour de manège /journée payante tout public)
Jeudi 19 décembre	9h à 19h (tour de manège /journée payante tout public)
Vendredi 20 décembre	9h à 19h (tour de manège /journée payante tout public)
Samedi 21 décembre	9h à 19h (tour de manège/journée payante tout public)

Article 1 : Le contexte

Le Département souhaite organiser pour la fin d'année, sur le site du Jardin de l'Etat à Saint-Denis, l'opération « Noël des Enfants et vœux aux agents ». Il s'agit d'une manifestation phare de la collectivité.

Dans le cadre de cette manifestation il est prévu l'installation d'un carrousel à chaîne qui fera l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public.

Article 2 : Description des activités recherchées

Les besoins en termes d'animations foraines :

Prestations attendues	Emprise
Manège enfantin (0 à 10 ans) de type carrousel, manège à chaîne	40 m ²

Lieu d'implantation cf. : plan en annexe.

Article 3 : Tarification de l'occupation

Conformément à l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

Aussi, dans le cadre de l'événement « Noël des Enfants et vœux aux agents », la redevance forfaitaire est fixée, pour la durée de l'évènement, comme suit :

- 1 500,00€ / jour

**Article 4 :
Désignation des
pièces à fournir**

Les éléments d'information suivants sont demandés :

Pour les personnes physiques :

- Pièce d'identité, justificatif de domicile, profession, régime.

Pour les sociétés ou autres personnes morales :

- Nom du (ou des) dirigeant (s), du (ou des) représentant(s) légal (légaux), ou de la (ou des) personne(s) dûment habilitée(s) et copie du document d'identité, si appartenance à un groupe, nom et organigramme du groupe
- Extrait KBis

Pour les personnes physiques ou les sociétés :

- RIB
- Police d'assurance,
- Attestation de conformité du matériel et/ou de contrôle technique, de l'équipement qui sera installé,
- Registre du commerce et des sociétés ou toute attestation relative à l'exercice de l'activité considérée,
- Attestation hygiène et sécurité,
- Nature et puissance nominale des appareils électriques utilisés,
- Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses **obligations fiscales et sociales** pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos,

**Article 5 :
Critère de
sélection des
candidats**

Le choix du candidat s'effectuera sur la base des critères suivants :

- **Esthétique de l'équipement et état général,**
- Prise en compte de la **thématique de Noël,**
- **Composition et capacité du personnel :** le personnel devra être formé et présent en nombre adapté pour répondre à la demande des usagers.
- **Situation comptable :** pour les candidats ayant déjà été retenus lors des éditions précédentes, être à jour du règlement des redevances.

**Article 6 :
Dépôt des offres**

Le candidat déposera son (ses) offre(s) sous pli soit par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis directement contre récépissé au plus tard :

Le 02 décembre 2024 à 15 h 00

A l'adresse suivante :

Département de La Réunion

Direction de l'Aménagement - 33 rue de Paris - 97400 Saint-Denis

Ce pli comprendra l'ensemble des documents cités dans les articles de présentation du cahier des charges (article 4).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Direction de l'Aménagement

02 62 49 94 64 - 06 92 03 15 44

Annexe :

Plan : zone d'implantation du manège sur le site du Jardin de l'État du samedi 14 au samedi 21 décembre 2024

